

**SECTION 17**  
**DIVISION CHEVAUX WESTERN**  
**ATTENTION CAVALIERS**

Directrices: Josey Bouchard 819-648-5127 ou [josey.bouchard@hotmail.com](mailto:josey.bouchard@hotmail.com) et Randi-Lee Chevrier

Date: Dimanche, 3 septembre 2023 à 18 h.

Lieu: Ring situé dans l'aréna

Notez bien les règlements pour l'édition 2023:

- Tous les exposants devront être membres de la Société d'Agriculture du Pontiac.
- Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formule d'inscription. Le vaccin Coggins ou EH E-1 est obligatoire. Les inscriptions sont confirmées seulement quand toutes les informations requises seront reçues. Une pénalité de 25% sera imposée aux montants gagnés si les documents requis sont envoyés en retard. Toutes les inscriptions doivent être postées ou en personne à la société d'agriculture du Pontiac, 215 rue Lang, C.P. 149, Shawville QC J0X 2Y0, avant le 21 août 2023 ou envoyées via AssistExpo.**
- Chaque cheval devra être inscrit sur les formulaires imprimés. N'oubliez pas le nom enregistré du cheval.
- Numéro d'inscription doit être inclus sur le formulaire.
- Si l'animal est tatoué, ajouter son numéro de tatouage sur le formulaire.
- Aucun prix ne sera remis si nous n'avons pas toute l'information nécessaire.
- Le vaccin Coggins ou EH E-1 est obligatoire.**
- Afin d'assurer l'entretien des stalles, un montant de 5\$ sera déduit de la somme totale gagnée.
- Le maître de piste et le directeur ont la prérogative de décider si un cheval peut être admis dans une catégorie autre que la sienne.
- Les exposants de chevaux et de poneys doivent se présenter à l'heure indiquée lors de leur classe respective. S'ils ne sont pas à l'heure, le juge et le maître de piste peuvent procéder au concours en leur absence.
- Les exposants doivent produire les certificats des chevaux et des poneys si cela est demandé par le maître de piste.
- Les chevaux et les poneys ne peuvent être présentés dans les catégories ouvertes s'ils sont présentés dans les catégories d'élevage.
- Les élevages ou à propriété partagée par plusieurs personnes, peuvent présenter deux chevaux par classes seulement. Exception faite des chevaux western.
- Afin de permettre aux juges de déterminer leur qualité des juments poulinières, celles-ci doivent être accompagnées de leur poulains/pouliches.
- Ailleurs que dans l'aréna, on demande que les chevaux soient au pas pour des questions de sécurité.
- Les chevaux peuvent être réchauffés ou refroidis doivent utiliser les espaces désignés à ces fins.
- Un cheval indiscipliné sera expulsé du terrain de la foire.
- Tout exposant qui tente de nuire à un autre de quelque façon risque de perdre les prix gagnés.
- Si un exposant ou un juge enfreint un règlement et que la majorité des membres du comité des maîtres de piste jugent cette infraction assez grave pour mériter une sanction, une enquête sera immédiatement enclenchée. Advenant que les faits reprochés s'avèrent fondés, cela pourrait entraîner la révocation du droit de participer à l'exposition de Shawville et à la notification immédiate à la fédération équestre du Canada.
- Si l'identité d'un cheval est volontairement falsifiée de quelque façon que ce soit, l'exposant perdra tous les prix remportés et des sanctions seront prises par la fédération équestre du Canada. Le comité équestre aura la responsabilité de mettre à jour toute tentative de malhonnêteté avant même que des plaintes ne soient formulées.
- Les chevaux doivent être présentés sans appareils artificiels sauf dans les cas permis par les lois et les règlements de la fédération équestre du Canada le permettent.
- Advenant que le directeur du comité équestre serait avisé, par écrit, qu'un exposant a présenté son ou ses animaux sous l'influence de produits bannis lors de concours, l'exposant se verra retirer le droit de participer à l'exposition de Shawville et les prix gagnés seront retirés. La décision à cet effet sera prise par le président du comité équestre. Ce règlement sera strictement mis en œuvre.
- La cruauté envers les animaux ne sera pas tolérée et entraînera la disqualification.
- Toute plainte doit être rapportée à la secrétaire le jour-même de l'exposition. La plainte doit être faite par écrit et accompagnée de \$100 (chèque certifié est accepté). La décision du directeur sera finale et exécutoire.
- Les stalles sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Il n'y a pas d'espaces disponibles prévues pour l'équipement.
- Les inscriptions doivent être faites sur les formulaires prévues à cette fin dans chacune des sections désirées.
- S'il n'y qu'un participant dans une catégorie, la catégorie et la finale se tiendront concourant.

- Les exposant doivent rester sur les terrains de l'exposition jusqu'à la fin des concours.
  - La Société d'agriculture du Pontiac ne peut être tenue responsable de toute transmission de maladies entre les animaux.
  - Une des conditions d'inscription est que chaque exposant ne peut tenir responsable la Société d'agriculture du Pontiac et ses directeurs de toute accident ou perte.
  - Une autre condition d'inscription est que chaque exposant est tenu responsable pour tout accident ou dommage pouvant être causé à une personne ou à des équipements.
  - Les enfants de 6 ans ou moins doivent être accompagnés par un adulte pour être admis dans les écuries.
  - Les chiens sont interdits.
- Lors de la présentation des différents concours d'animaux (vaches, bœufs, chevaux, etc.), les présentateurs et leurs assistants devront porter un bracelet exclusif. Les agents de sécurité donneront l'accès seulement aux personnes munis de ce bracelet à la zone arrière du site de présentation. Le bracelet exclusif sera distribué par le directeur responsable de ces concours.**

PRIX REMIS:

POUR TOUTES LES CLASSES:

Classes jugées:

1ère	2e	3e	4e	5e
30\$	25\$	20\$	15\$	10\$

Classes chronométrées. Le meilleur temps enregistré déterminera le rang et la bourse.

1ère	2e	3re	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
100\$	90\$	80\$	75\$	60\$	60\$	50\$	50\$	50\$	50\$

Classes:

Toutes les autres classes sont limitées à 15 cavaliers. Les places seront attribuées selon le principe « premier-rendu, premier-inscrit ». La date et l'heure du courriel, de la marque postale ou sur AssistExpo feront foi de preuve.

21. Novice (PeeWee) Western Équitation – Cavalier de 9 ans ou moins, doit être accompagné d'un adulte et le cheval/poney doit avoir 14 mains et moins.

22. Jeunesse Équitation western – Cavalier de 10 ans ou plus.

23. Équitation western adulte – Cavalier de 18 ans ou plus.
24. Novice (PeeWee) Western Pleasure - cavalier de 9 ans ou moins, doit être accompagné d'un adulte et le cheval/poney doit avoir 14 mains et moins.
25. Jeune plaisir western Plaisir Western – Cavalier de 10 ans ou plus.
26. Plaisance western adulte – Cavalier de 18 ans ou plus.
27. Novice (PeeWee) Western Horsemanship - cavalier de 9 ans ou moins, doit être accompagné d'un adulte et le cheval/poney doit avoir 14 mains et moins.
28. Jeunesse Équitation western – Cavalier de 10 ans ou plus.
29. Équitation western adulte – Cavalier de 18 ans ou plus.
30. Novice (Peewee) baril (jogging/marche) – cavalier de 9 ans ou moins, doit être accompagné d'un adulte et le cheval/poney doit avoir 14 mains et moins.
31. Jeunesse Barils (trot/galop) – Cavalier de 10 ans et plus.
32. Adulte Barrels – Rider âgé de 18 ans ou plus.
33. Novice (PeeWee) Pole Bending - cavalier de 9 ans ou moins, doit être accompagné d'un adulte et le cheval/poney doit avoir 14 mains et moins.
34. Parcours de pôles chez les jeunes – Cavalier de 10 ans ou plus.
35. Parcours de pôles adulte – Cavalier de 18 ans ou plus.
36. Stalles musicales - Aucune restriction d'âge DOIT être capable de marcher/trotter/galop pouvoir monter et descendre sans aide.